



Projet de liste des activités prioritaires destinées à mettre en œuvre le plan de travail du dispositif des États Membres pour la période 2018-2019

Activités prioritaires	État d'avancement	Mesures à prendre
A. Mettre au point des supports de formation et des documents d'orientation et en faire la promotion afin de renforcer les capacités des autorités de réglementation nationales et régionales en matière de prévention, de détection et d'action en matière de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés. Chef de file : Brésil (maintien du groupe de travail)	En cours	<ol style="list-style-type: none">1. Mettre au point un document d'orientation sur les critères de classification des risques et d'évaluation et hiérarchisation des cas de produits médicaux de qualité inférieure ou falsifiés.2. Aider à identifier les compétences et les supports de formation existants dans les États Membres et au sein des autres institutions concernant la prévention, la détection et l'action en matière de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.3. Aider à mettre en évidence les besoins de formation des différentes autorités de réglementation nationales et régionales.4. Mettre au point des recommandations concernant les registres nationaux de fabricants, d'importateurs, de distributeurs et de produits médicaux autorisés par les États Membres.5. Mettre au point pour les autorités de réglementation nationales et régionales des supports de formation qui s'attachent à promouvoir la documentation technique approuvée par le dispositif des États Membres.6. Mettre au point des documents d'orientation en vue de renforcer les capacités des autorités de réglementation nationales et régionales à améliorer la prévention, la détection et l'action en matière de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.

Activités prioritaires	État d'avancement	Mesures à prendre
<p>B. Élargir et entretenir le réseau mondial des points focaux des autorités nationales de réglementation pharmaceutique en vue de faciliter la coopération et la collaboration.</p> <p>Chef de file : Secrétariat</p>	En cours	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre le suivi effectué auprès des États Membres concernant la désignation des points focaux. 2. Continuer de former de nouveaux points focaux et rafraîchir les connaissances des points focaux actuels. 3. Faciliter l'échange d'informations au sein du réseau mondial de points focaux.
<p>C. Améliorer la compréhension qu'ont les États Membres des technologies et méthodologies de détection et des modèles « de suivi et de traçabilité ».</p> <p>Chef de file : Argentine (à confirmer, les travaux du groupe de travail sont suspendus) et Secrétariat</p>	En cours	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser des réunions d'experts à composition non limitée pour examiner les dispositifs de détection sur le terrain et les modèles « de suivi et de traçabilité » existants et, au besoin : <ol style="list-style-type: none"> a. faire le point sur les technologies de suivi et de traçabilité actuellement employées par les États Membres ; b. faire rapport sur les dispositifs de détection sur le terrain en usage ou disponibles dans les États Membres ; c. faire le point sur les technologies d'authentification disponibles.
<p>D. Améliorer les connaissances des États Membres sur les liens entre les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés et l'accès aux produits médicaux de qualité, sûrs, efficaces et abordables.</p> <p>Chef de file : Secrétariat</p>	En cours	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Secrétariat de l'OMS va passer en revue les activités futures de l'OMS concernant l'accès aux produits médicaux de qualité, sûrs, efficaces et abordables, et faire rapport à ce sujet, en se plaçant sous l'angle des liens avec les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.
<p>E. Développer les activités actuelles de communication efficace sur les risques, et en tirer parti, et formuler des recommandations concernant des campagnes de sensibilisation aux produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.</p> <p>Chef de file : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (animation du groupe de travail)</p>	En cours	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer des recommandations pour une communication efficace sur les risques et des campagnes de sensibilisation, ou tirer parti de celles existantes. 2. Produire des échantillons de documents sous forme imprimée et électronique et de supports vidéo ou audio. 3. Évaluer l'utilisation des médias sociaux pour l'action de sensibilisation. 4. Recenser l'ensemble des parties prenantes et des publics. 5. Élaborer des supports de sensibilisation importants et novateurs.

Activités prioritaires	État d'avancement	Mesures à prendre
<p>F. Renforcer la capacité des États Membres à mener une action de sensibilisation plus large et à accroître l'efficacité, l'impact et la portée de leurs travaux sur les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.</p> <p>Chef de file : à confirmer</p>	Nouvelle activité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer une stratégie de communication (gérée par le Comité d'orientation et le dispositif des États membres) pour les travaux du dispositif des États membres. 2. Collaborer avec certains États Membres (sous la direction du Secrétariat, en faisant rapport au Comité d'orientation et en assurant le lien avec le dispositif des États Membres) pour évaluer les enjeux et les risques actuels. 3. Diffuser et utiliser l'étude sur l'impact socioéconomique et sur la santé publique des produits médicaux de qualité inférieure ou falsifiés et le rapport sur le Système mondial OMS de surveillance et de suivi des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés en tant qu'outils de sensibilisation et de plaidoyer aux plus hauts niveaux politiques nationaux, régionaux et mondiaux afin d'obtenir un appui et des ressources pour la prévention, la détection et l'action en matière de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.
<p>G. Favoriser chez les États Membres une conception commune des produits médicaux en transit du point de vue de la santé publique.</p> <p>Chef de file : à confirmer</p>	Nouvelle activité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un groupe de travail qui pourrait solliciter des avis d'experts auprès d'autres parties prenantes. 2. Mettre au point un mandat, où serait notamment présentée une interprétation commune du terme « en transit ». 3. Élaborer des orientations et des indicateurs de risque sur lesquels pourrait s'appuyer l'intervention des autorités compétentes du point de vue de la santé publique.
<p>H. Recenser ou mettre au point des stratégies adaptées afin de comprendre le problème de la distribution ou de la fourniture de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés sur l'Internet, et d'intervenir en conséquence.</p> <p>Chef de file : à confirmer</p>	Nouvelle activité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un groupe de travail. 2. Établir un mandat. 3. Recenser les données d'expérience concernant la réglementation de la distribution ou de la fourniture de produits médicaux sur l'Internet afin d'empêcher que les consommateurs aient accès à des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés ou de réduire ce risque. 4. Élaborer des orientations sur les stratégies permettant aux autorités de réglementation nationales et régionales d'agir face à la distribution ou à la fourniture de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés sur l'Internet.

= = =